

**FL Finance & Développement
SARL**

**Avis de l'organisme de vérification sur
l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux**

Période du 26 mai 2021 au 31 décembre 2022

Au gérant,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de FL Finance & Développement ci-après « entité »), dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du référent de mission et relatives à la période allant du 26 mai 2021 au 31 décembre 2022. Ce rapport est joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Comme indiqué dans le chapitre « 4 Définir des indicateurs pour mieux suivre la réalisation de nos objectifs », nous portons à votre attention le fait que la société précise que trois des quatre indicateurs de suivi ne seront effectifs qu'à compter de 2023.

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux relatifs aux KPI 2, 3 et 4 retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- Le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis pour le KPI 1, et que
- Par conséquent, la société FL Finance & Développement respecte pour ce premier KPI les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du référent de mission.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- De désigner un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- De concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du gérant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences d'une personne et se sont déroulés entre le 02 mai 2023 et le 31 mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 2 jours.

Nous avons fait appel à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du référent de mission ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du référent de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du référent de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du référent de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;

- mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris, le 14 juin 2023,



FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

RAPPORT DE MISSION 2022 DU 15 JUIN 2023 EN VUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE APPELEE A
STATUER SUR L'EXERCICE 2022

I. Rappel : Nature de la mission

La société FL FINANCE & Développement a adopté en juillet 2021 le statut de Société à Mission.

1. Les caractéristiques de la Mission sont les suivantes :

Par la réalisation de son objet social, la Société, qui est une Société à Mission, se réclame de valeurs ayant un impact positif sur l'entrepreneuriat, le développement et la pérennité des entreprises.

La Mission est entendue comme englobant la raison d'être et les objectifs fixés par la Société tels que décrits ci-après.

Raison d'être : la raison d'être de la Société est de faciliter le développement et renforcer la pérennité des entreprises.

2. Objectifs :

La Société a défini des objectifs nécessaires à la poursuite de cette raison d'être, lesquels constituent avec cette dernière la Mission dont se revendique la Société au sens des articles L. 210-10 et suivants du Code de Commerce et 1835 du Code civil.

Ces objectifs se présentent comme suit :

- 1) Développer une activité de Conseil qui permette aux dirigeants des entreprises, aux investisseurs et aux entrepreneurs de prendre des décisions éclairées sur les opérations clefs concernant la vie de l'entreprise.
- 2) Faciliter le financement des entreprises pour assurer leur pérennité et leur donner les moyens d'une croissance raisonnée dans le respect des intérêts des parties prenantes.
- 3) Favoriser la transmission ou l'évolution de l'actionariat des entreprises pour en assurer la pérennité et le développement.
- 4) Diffuser et mettre en valeur une culture entrepreneuriale, afin de susciter des vocations d'entrepreneurs.

II. Point sur la Mission

La société est en cours d'élaboration de principes d'intervention pour s'assurer de l'atteinte de ses objectifs, en veillant toutefois à ne rien imposer à ses prospects ou clients.

La société a inclus un chapitre sur la Mission dans ses lettres de mission et propositions (conditions générales).

En parallèle, la Société a avancé sur deux grands axes :

1. La structuration de son offre de services en cohérence avec sa raison d'être

2. La constitution d'indicateurs pour suivre la réalisation de ses objectifs

III. Structurer notre offre de services en lien avec notre raison d'être

La raison d'être combine deux grands sujets qui se complètent et s'enrichissent :

- Favoriser le développement : le développement n'est pas une fin en soi, mais il est nécessaire pour maintenir dans la durée l'offre de valeur de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, pour préserver les équipes, pour perdurer par rapport aux concurrents... donc pour assurer la pérennité de l'entreprise
- Renforcer la pérennité : cela va au-delà des sujets strictement liés à l'entreprise, cela se décline dans la durée, et concerne l'évolution de l'actionnariat et la transmission du capital de l'entreprise

En lien avec ces deux sujets, l'offre de services de FL se décline en 3 grandes verticales d'accompagnement :

1. Le développement organique
2. La croissance externe et la reprise d'entreprise
3. Les réorganisations de l'actionnariat

Sur ces 3 verticales nous proposons un accompagnement varié, complet ou ponctuel, en cohérence avec notre raison d'être, et nous intervenons au choix de nos clients sur les 6 enjeux suivants :

1. Informer
2. Former
3. Réfléchir pour choisir
4. Agir pour bien conclure
5. Partir du bon pied dans une nouvelle opération
6. Suivre dans la durée

Enfin nous avons choisi de mesurer la qualité de nos prestations en concevant des questionnaires adaptés à chaque type de mission.

Nos interventions sur ces 3 verticales et sur l'ensemble de ces sujets sont détaillées en annexe. Et notre objectif est de suivre la répartition de nos missions et de notre CA sur ces trois verticales, reflets de notre raison d'être.

IV. Définir des indicateurs pour mieux suivre la réalisation de nos objectifs

Nous en avons retenu 4 à ce stade. L'ensemble de ces 4 indicateurs est effectif sur l'année 2023.

1. KPI N° 1 : Mesurer l'adéquation de nos missions avec nos objectifs

Nous avons décidé de classer nos missions, petites ou grandes, sur la base objective de nos factures (qui permet d'être exhaustif sur les missions réalisées) et les reliant à un de nos quatre objectifs.

a. *Le KPI : N°1 retenu – suivi depuis 2021*

Naturellement nous ne choisissons pas nos missions et nous avons aussi décidé de ne pas choisir nos clients, c'est à dire de l'exclure personne a priori quelle que soit l'activité exercée par l'entreprise pourvue, ce qui va de soi, qu'elle soit légale et s'inscrive dans des pratiques communément vues comme acceptable.

Notre KPI est d'avoir au moins 80% de nos missions satisfaisant un de nos 4 objectifs. C'est un indicateur annuel.**

Nous pensons pertinent d'avoir un second KPI réduit aux missions relevant des objectifs N°2 « Faciliter le financement des entreprises pour assurer leur pérennité et leur donner les moyens d'une croissance raisonnée dans le respect des intérêts des parties prenantes » et N°3 « Favoriser la transmission ou l'évolution de l'actionnariat des entreprises pour en assurer la pérennité et le développement ».

Cependant nous n'avons suffisamment de visibilité sur les missions pour définir à ce stade un objectif chiffré.

2. KPI N° 2 : Mesurer la qualité de nos missions notamment au regard de la valeur du Conseil

Le premier, de nos 4 objectifs statutaire par ordre et pas nécessairement pas importance, est le suivant : Développer une activité de Conseil qui permette aux dirigeants des entreprises, aux investisseurs et aux entrepreneurs de prendre des décisions éclairées sur les opérations clefs concernant la vie de l'entreprise.

Le questionnaire est sous googleform.

Nous mesurons la performance par rapport à l'objectif par les questions suivantes :

- Votre interlocuteur a-t-il cherché à vous faire *comprendre les points clés des éléments de négociation avec les différentes parties ?*
- *Les analyses de FL ont-elles été à votre avis i) pertinentes ii) utiles et iii) éclairantes*
- *Estimez-vous avoir progressé dans votre compréhension des sujets au cours de la mission ?*
- *Les négociations avec les tiers ont-elles été faites avec un bon équilibre entre volonté de conclure et respect de vos intérêts ?*
- Nous envisageons aussi les cas où la mission n'a pas abouti avec la question suivante : *La non réalisation de l'objectif est-elle conforme à vos intérêts ?

a. KPI N°2 Retenu

Pour être signifiant statistiquement nous retenons à ce stade « une moyenne sur 36 mois » avec les objectifs suivants

1. Au moins 4 de moyenne sur les questions "à points"
2. Au moins 75% de oui pour les questions à choix oui/non
3. Au moins 80% de Oui & Partiellement pour les questions à choix Oui / Non / Partiellement

3. KPI N° 3 : Exhaustivité de la mesure de la qualité

Le spectre de nos missions fait qu'il est difficile d'avoir un questionnaire unique. La société travaille donc à des questionnaires par type de mission.

a. KPI N°3 Retenu

Nous nous fixons comme objectif fin 2025 d'avoir au moins 70% de nos missions faisant l'objet d'un questionnaire qualité.

C'est un seuil à franchir et à maintenir

4. KPI N° 4 : Favoriser le développement d'une culture entrepreneuriale

Le développement d'une culture entrepreneuriale passe par le développement de l'actionnariat salarié ou le maintien d'un actionnariat familial. Ceci étant nous ne sommes nullement décideur en la matière et il nous est difficile d'y associer un KPI sur nos missions.

La promotion d'une culture entrepreneuriale vise à mettre perspective les enjeux de la création ou de la reprise par rapport au salariat.

Pour se faire nous avons décidé de fonctionner de manière indirecte : en organisant ou participant à des manifestations promouvant l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat.

a. KPI N° 4 retenu

Participer, créer ou animer au moins 10 évènements par an (réunion, webinaires...) sur les sujets de la reprise, de la création, du financement et du développement de l'entreprise sont en propre par FL soit en lien avec d'autres réseaux. La publication d'article sur le sujet de l'entrepreneuriat sera aussi retenue pour mesurer l'atteinte de ce KPI.

C'est un indicateur annuel

V. Suivi des missions 2022 et des KPI

Le KPI¹ N°1 existe depuis l'exercice 2021.

La répartition de nos activités se cligne ainsi pour les deux derniers exercices :

SUIVI DES OBJECTIFS	Objectif N°	2022	2021
		en %	en %
Prendre une décision éclairée	1	16%	2%
Faciliter le financement pour assurer la pérennité	2	12%	36%
Faciliter la transmission et l'évolution de l'actionariat pour assurer la pérennité	3	72%	56%
Diffuser une culture entrepreneuriale	4	0%	
Autre		0%	6%
Total Général		100,0%	100,0%

➤ Le KPI N° 1 est donc atteint en 2022 comme en 2021.

Sur l'année 2022, les missions réalisées par la Société se répartissent sur les 3 grandes verticales de la manière suivante :

SUIVI DES VERTICALES METIER	
Croissance externe ou reprise	40,4%
Analyse Cible	1,7%
Recherche Cibles	1,4%
Reprise personne physique	37,2%
Développement organique	23,3%
Accompagnement board	15,4%
Business Plan	4,8%
Restructuration	3,0%
Réorganisation actionnariale	36,4%
Association Management	8,0%
Cession	5,7%
Conseil du Management	10,6%
Liquidité actionnaire minoritaire	6,1%
Transformation en Scop	1,5%
Transmission	4,5%
Total général	100,0%

NB : Ces chiffres sont hors éventuelle sous-traitance et rapporté au chiffre d'affaires hors refacturation à des tiers ou par des tiers.

¹ Les autres KPI seront suivis à partir de l'exercice 2023.

VI. Conclusion

Depuis l'adoption du statut de société à mission, la société progresse dans le suivi des missions et notamment la définition et le suivi de KPI pertinents.

Le fait que l'intégralité des missions de l'exercice rentrent dans nos objectifs est a priori exceptionnel.

Annexe :

Nom de la verticale	Acquisition / reprise	Développement interne	Réorganisation actionnariale
1/ S'informer pour défricher le sujet	Webinaires Club FL, Event G2E...France M&A.. Post linkedin, livres blancs... Veille sur les pratiques de place (valorisation, financements,) Veille sur les nouveaux types de Business Models Veille sur les nouveaux outils Veille sur l'évolution de la réglementation (RSE...)		
2/ Se former pour comprendre et s'appropriier les enjeux	Deux questions que l'on retrouve toujours : <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que c'est rentable et pérenne ? • Quelle est la valeur de la société ? 		
	Des formations spécifiques ou transverses, en format catalogue ou sur mesure, en présentiel ou distanciel, d'une classe virtuelle de 2,5H à un parcours sur 5 mois de 120H.		
<i>Quelques exemples</i>	<i>Parcours croissance externe</i> <i>Parcours RSE</i>	<i>Décision d'investissement</i> <i>Dettes mezzanine</i> <i>dettes privées</i>	<i>LBO</i> <i>Association du management</i>
3/ Réfléchir pour choisir	Quelle stratégie ? Quels objectifs ? Quels critères ? Quelle organisation ?	Quelle vision ? Quel Business Model ? Quels besoins de financement ? Quels clients et quels produits ? Quelles contraintes ?	Croire ou céder ? Quels objectifs ? Quelle valeur ? Quel timing ? Quelles contraintes ? Quelle liquidité ?
	Quelle stratégie de financement ? Quelle création et partage de valeur ? Quelles ressources internes ?		

4/ Agir pour bien conclure	<p>Trouver des cibles Analyser (performances et risques) pour valider l'adéquation à la stratégie Construire une offre pour convaincre le vendeur et sécuriser l'opération Négocier, auditer, financer, conclure</p>	<p>Construire et présenter un Business Plan (enjeux chiffrés et organisation) Mesurer la création de valeur et les risques Trouver les financements adéquats (dettes, fonds propres, autres..)</p>	<p>Un spectre d'opérations variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortie d'un actionnaire • Transmission familiale • Association du management • LBO • OBO • Cession • Rapprochement <p>Trouver des solutions équilibrées tout au long de la vie de l'opération Expliquer pour embarquer</p>
5/ Partir du bon pied	<p>Préparer le plan d'intégration Adapter très vite le plan aux réalités terrain L'équipe de la cible adhère-t-elle au projet ? Les personnes clés sont-elles en place ? Les outils de gestion sont-ils adaptés ?</p>	<p>L'organisation est-elle adaptée pour mettre en œuvre le projet ? La vision est-elle partagée ?</p>	<p>Bien démarrer la gouvernance Présenter l'opération aux équipes Etablir les bases d'une communication transparente</p>
6/ Suivre dans la durée	<p>Accompagnement au long cours le plus souvent dans un organe de gouvernance Mise à disposition de l'écosystème FL : des experts de thématiques pointues (Rh, RSE, fiscalité, intégration, reporting...) adaptés à un contexte PME/ETI avec un ADN compatible</p>		
7/ Mesurer la qualité	<p>Questionnaire de satisfaction à la fin de la mission Questionnaire post opération 6 mois après l'opération</p>		